



Résumé d'entretien : La ministre Mélanie Joly

Contexte

L'honorable Mélanie Joly est la ministre des Affaires étrangères. Elle occupe ce poste depuis octobre 2021.

La ministre Joly a été interviewée par Shantona Chaudhury, Yves Côté et Dahlia Shuhaibar le 6 septembre 2022. Les questions concernant ce résumé peuvent être dirigées à M^e Chaudhury. Le texte entre crochets constitue des notes explicatives fournies par les avocats de la Commission pour faciliter la compréhension du présent document.

Cinq membres de la haute direction du ministère des Affaires étrangères, du Commerce et du Développement (connu sous le nom Affaires mondiales Canada) ont été interviewés le 23 août 2022 : la sous-ministre des Affaires étrangères Marta Morgan, la sous-ministre déléguée des Affaires étrangères Cindy Termorshuizen, le Consul général aux États-Unis à Détroit Joseph Comartin, le chef de mission adjoint de l'ambassade du Canada à Washington Martin Loken, et l'ancien Directeur exécutif de la Direction des relations avec les États-Unis, Sébastien Beaulieu. Un résumé de cette entrevue a été préparé et devrait être lu conjointement avec le présent résumé.

Implication dans les événements de janvier et février 2022

La ministre Joly commence l'entrevue en notant trois aspects pertinents de son rôle. Premièrement, la relation entre le Canada et les États-Unis est la relation diplomatique la plus importante du Canada. Cette relation interpelle une multitude d'intervenants. Les relations avec les États-Unis sont décentralisées. Comme ministre des Affaires étrangères, la ministre Joly joue un rôle important dans la gestion des relations avec les États-Unis, mais elle n'est pas la seule. D'autres ministres (notamment la ministre du Commerce international, Mary Ng, le ministre des Transports, Omar Alghabra, et la ministre des Finances Chrystia Freeland) communiquent souvent avec leurs homologues américains. De plus, le premier ministre est en contact avec le président des États-Unis. La ministre Joly communique avec son homologue, le Secrétaire d'état Antony Blinken, principalement au sujet des situations géopolitiques dans lesquelles les deux pays sont impliqués.

Deuxièmement, la ministre Joly note que le gouvernement américain, à l'égard de ses relations avec le Canada, fonctionne essentiellement de la même façon. Ainsi, lorsque la ministre Joly soulève un enjeu de commerce international lors d'un appel avec le secrétaire Blinken, il en prend note et lui indique qu'il transmettra le message à l'équipe responsable du sujet au sein du gouvernement américain.

Troisièmement, la ministre Joly souligne que pendant les mois de janvier et février 2022, la plus grande partie de son temps a été consacrée à la crise en Ukraine. À



l'époque, la ministre Joly était responsable au premier chef de la gestion du dossier de l'Ukraine. Elle travaillait notamment avec la ministre de la Défense nationale, Anita Anand, et d'autres ministres à élaborer des sanctions et à coordonner la position et les actions du Canada avec ses partenaires internationaux. La ministre Joly souligne que le secrétaire Blinken (tout comme leurs homologues européens, d'ailleurs) était, lui aussi, occupé principalement par la crise en Ukraine pendant toute cette période. Il s'ensuit que le rôle de la ministre Joly, par rapport au dossier qui intéresse la Commission, a été extrêmement limité. Elle était d'ailleurs en voyage ministériel en Europe pendant une bonne partie des événements intéressant la Commission.

On a demandé à la ministre si du personnel de son bureau avait communiqué avec l'ambassadrice du Canada aux États-Unis, Kirsten Hillman, M. Loken, ou M. Comartin pendant les manifestations. Elle a dit ne pas savoir si de telles communications avaient eu lieu.

La ministre Joly a discuté avec l'ambassadeur des États-Unis au Canada, David Cohen, le 11 février. Cette conversation concernait l'Ukraine et non le Convoi. La ministre a également parlé avec le secrétaire Blinken le 16 février. Cet appel concernait principalement l'Ukraine, mais la ministre Joly a mentionné sa préoccupation par rapport au Convoi et a mentionné le fait que le premier ministre et le président s'étaient parlé. La ministre Joly a dit ne pas avoir participé à l'appel entre le premier ministre et le président et n'avait pas d'autres informations à ce sujet, outre le contenu de la déclaration publique.

La ministre Joly a indiqué avoir reçu quelques commentaires informels d'homologues étrangers au sujet des manifestations en cours au Canada lors de la Conférence de Munich sur la sécurité tenue le 17 février. Elle a aussi brièvement discuté avec la ministre des Affaires étrangères de la Nouvelle-Zélande à propos des manifestations alors aussi en cours dans ce pays. En général, les commentaires qu'elle a entendus faisaient ressortir une préoccupation réelle quant à la menace que représentent les manifestations comme le Convoi pour les institutions démocratiques. La ministre a aussi évoqué à cet égard les manifestations similaires au Convoi ayant eu lieu aux Pays-Bas, au Royaume-Uni et en France.

On a demandé à la ministre Joly de commenter un article de l'Agence France Presse daté du 19 février indiquant qu'elle avait exprimé des inquiétudes au sujet de l'ingérence étrangère par rapport au Convoi et que c'était l'une des raisons pour lesquelles le gouvernement avait invoqué la *Loi sur les mesures d'urgence*¹. La ministre Joly a indiqué que sa préoccupation à l'époque était surtout liée au financement du Convoi provenant de sources non-canadiennes plutôt qu'à des actes d'ingérence par

¹ Agence France Presse, « Canada Hit Out At 'Foreign Interference' Over Anti-Vax Truckers' Protests », 19 février 2022, en ligne : [ndtv.com/world-news/canada-hit-out-at-foreign-interference-over-anti-vax-truckers-protests-2776819](https://www.ndtv.com/world-news/canada-hit-out-at-foreign-interference-over-anti-vax-truckers-protests-2776819).



des états étrangers. Elle a ajouté que la ministre des Finances était, elle aussi, extrêmement inquiète au sujet des sources de financement étrangères du Convoi.

La ministre Joly a appris, à travers les réunions du Cabinet, que ses collègues étaient en contact avec leurs homologues aux États-Unis. Cependant, elle ne leur a pas parlé directement au sujet de ces conversations.

[Pendant la période du Convoi, la ministre Joly a seulement participé à la réunion du Groupe d'intervention en cas d'incident du 21 février².] La ministre a mentionné qu'elle avait assisté à cette réunion parce qu'on y avait traité d'un autre sujet d'intérêt pour elle.

[Pendant leur entrevue, les membres de la haute direction du ministère des Affaires mondiales Canada ont décrit les activités du Bureau du protocole du Canada, qui est responsable de la sécurité des missions diplomatiques au Canada, en janvier et février 2022. Le Bureau a reçu plusieurs plaintes des missions diplomatiques situées au centre-ville d'Ottawa.] On a questionné la ministre sur cet enjeu. Elle a dit qu'à l'époque, les plaintes des missions diplomatiques n'avaient pas été portées à son attention. Elle a souligné que le ministère gère généralement ce type de plaintes sans son intervention. De plus, elle a mentionné ne pas avoir reçu d'information au sujet des manifestations qui s'étaient déroulées près de certaines missions diplomatiques du Canada aux États-Unis.

La ministre a aussi précisé qu'un des rôles du ministère des Affaires mondiales est d'alimenter l'appareil gouvernemental en information concernant les pays étrangers et les événements internationaux. Le ministère amasse quotidiennement ces informations et les diffuse au sein du gouvernement. Ainsi, ses collègues ministres, dont le ministre des Transports, ont accès aux informations du ministère des Affaires mondiales lorsqu'ils tiennent des discussions avec leurs homologues du gouvernement américain.

[Dans l'*Explication conformément au paragraphe 58(1) de la Loi sur les mesures d'urgence* qu'il a déposée devant le Parlement, le gouvernement canadien indique que les manifestations entourant le Convoi à Ottawa avaient compromis

la capacité du Canada à jouer son rôle d'hôte du corps diplomatique conformément aux obligations que lui impose la Convention de Vienne sur les relations diplomatiques. Elles mettent également en danger les ambassades étrangères et leur personnel, et nuit à l'accès aux locaux diplomatiques.³

² SSM.NSC.CAN.0000406_REL.0001.

³ *Explication conformément au paragraphe 58(1) de la Loi sur les mesures d'urgence*, p 14.



Lorsqu'elle fut questionnée à ce sujet, la ministre Joly a indiqué qu'elle avait lu l'Explication mais qu'à l'époque, tel que mentionné plus haut, elle n'était pas au courant des inquiétudes exprimées par les missions diplomatiques.